

## **Bonneval-UTN** -Création du hameau du Vallonnet pour une nouvelle offre d'hébergement touristique - Décembre 2017

### **Résumé de l'avis remis à l'occasion de la mise à disposition du public du dossier de demande UTN**

**Bonneval a des atouts et des faiblesses** pour un aménagement et développement touristique tels qu'ils sont conçus habituellement dans d'autres stations des Alpes :

- Bonneval est une **toute petite commune de 251 habitants**, qui de par sa taille n'a plus les ressources économiques pour assurer seule les besoins de financement du maintien et renouvellement des installations ainsi que l'exploitation courante de son domaine skiable.
- Bonneval est un **village-station «du bout du monde»**, aux fins fonds de la Maurienne qui est en cul de sac en saison hivernale et qui est un **lieu de passage** et visite dans les autres saisons sur la route de l'Iseran. Hormis Bonneval même, son relief est celui de haute montagne aux **risques naturels élevés et forts présents**, et l'enneigement se trouve être en abondance comme cela a été le cas de façon exceptionnelle dans la saison 2017- 2018.

Bonneval est avant tout un village possédant un caractère prédominant d'une montagne encore sauvage, authentique où la beauté des paysages, celle de **son village classé plus «beau village de France»**, de son hameau des Ecot qui s'est reconstruit en sauvegardant son caractère originel et souffrirait de toute construction à proximité qui lui ferait perdre son charme retrouvé.

*Il serait à notre avis fort utile qu'une réflexion-concertation ait lieu pour définir et proposer quel peut être le tourisme pour des petites communes de montagne, dont la première richesse*

réside dans un patrimoine authentique, une forte proximité avec des territoires protégés à forte valeur écologique, tels que des parcs nationaux ou réserves naturelles et des paysages encore sauvages. Cette concertation devrait en tout premier lieu concerner le Comité de Massif des Alpes, voire le CNM et les collectivités locales au niveau régional et départemental.

### Étude du projet

#### 1) Justification du projet- Opportunité et équilibre économique de l'opération.

La station d'envergure forcément limitée par le contexte géographique et topographique revêt un caractère de **ski «technique et difficile»** qui, hormis la zone débutant en front de neige, limite forcément la fréquentation touristique. Toute extension du domaine skiable est quasiment impossible.

Le territoire de la commune est particulièrement **soumis aux risques naturels** comme l'a montré la saison hivernale 2017-2018. **Ces risques naturels limitent forcément l'aire géographique du domaine skiable et également la pratique du ski hors piste et de randonnée.**

Économiquement Bonneval est confrontée à devoir assumer une exploitation courante de son domaine skiable qui suppose un financement de **900 Keuros/an** sans même pouvoir «changer son offre». Bonneval gère sa station en régie et doit donc assumer seule l'équilibre financier !

Bonneval doit ainsi trouver une solution à ses besoins de financement qui sont hors de portée du budget communal, **(besoin de 10.5 M euros d'investissement d'ici 2 à 5 ans ; besoins de dégager des ressources complémentaires tirées du CA).**

Bonneval, qui raisonne toujours de façon isolée, ne voit «son salut» que dans une **augmentation significative de la fréquentation touristique.** Pour répondre à cette limite de

fréquentation, Bonneval **n'envisage qu'une seule solution**, toujours de façon isolée, propre à sa commune : la création ex nihilo d'un «lotissement immobilier» hôtelier d'envergure de 1500 lits situé à l'écart du bourg, «caché» entre le bourg ancestral et le hameau rénové des Écots ( Bonneval dispose déjà de 2200 lits touristiques ! ).

- **Redresser une diminution de fréquentation** de la station, en hiver, et ceci de façon plus que notable sans pour autant améliorer l'offre de diversification touristique est une gageure qu'aucune station n'est en capacité de garantir.

- **Compter sur une offre d'hébergement pour être le support d'une augmentation de la fréquentation** n'est absolument pas démontrée et risque concurrentiellement même, **d'avoir des effets inverses sur l'offre actuelle d'hébergement**, notamment celle détenue et exploitée par les habitants eux-mêmes qui est tout à fait significative et particulière à Bonneval.

- **Le projet présenté par BONNEVAL ne nous apparaît pas être en adéquation avec les futurs objectifs et orientations du SCoT Maurienne**

2) **L'offre d'hébergement est considérable en comparaison de la taille même du village de Bonneval (251 habitants)** et de l'offre existante de lits marchands de toute nature : 2353 lits dont 1290 lits marchands et 540 lits professionnels.

**Les taux actuels de remplissage des lits sont très loin de la saturation : 50-57% en hiver et 40% en période estivale !**

**Il faut mettre en avant que Bonneval cherche à assurer une clientèle nouvelle pour remplir l'immobilier projeté au Vallonnet et réitère son projet de liaison et augmentation du domaine skiable entre Tignes et Bonneval.**

Même si le projet n'est pas prévu à court terme, Bonneval **revendique de**

**pouvoir réaliser une liaison téléportée avec le domaine de Val d'Isère au travers du PNV !** Des pistes de ski redescendant sur Bonneval seraient implicitement de la partie ?

Au delà de cette illégalité qu'aurait un tel projet, sur le plan économique cette liaison a toute probabilité d'être largement déficitaire sur le plan économique.

Nous assistons là dans le cas de Bonneval à une entrée dans une **«spirale sans fin»** qu'ont connu et connaissent encore certaines stations qui ne savent pas dimensionner **leur rapport entre domaine skiable et immobilier** : un domaine skiable trop petit ou trop grand pense trouver sa solution d'optimisation de la fréquentation, en augmentant son parc immobilier. Très vite le parc immobilier se trouve être surdimensionné et il est alors entrepris d'augmenter le domaine skiable et ainsi de suite et on se retrouve en surcapacité d'hébergement et surcapacité d'équipement de domaine skiable...

**A l'inverse Bonneval aurait tout intérêt à se tourner vers «le SCOT Maurienne» et rechercher et trouver une synergie dans la gestion des communes et des stations de ski par un regroupement de communes.**

Bonneval n'est plus en capacité d'assurer de façon autonome et isolée la gestion de son domaine skiable et la régie de sa station.

L'offre d'hébergement, n'est ni justifiée, ni opportune et ne peut constituer «LA solution aux besoins économiques et financiers auxquels Bonneval est confrontée dans sa station hiver. La piste d'une liaison avec Val d'Isère est une fausse piste parce qu'impossible par le règlement même du PNV. Il serait utile à notre avis que M. le Préfet de Savoie rappelle définitivement cette impossibilité au Maire de Bonneval !

**Sur les aspects environnementaux du**

**projet :**

- Les impacts sur la faune et la flore sont sans doute minimisés ;
- Les besoins de voirie sont sans doute minorés ;
- Les aspects architecturaux ont été choisis pour être le moins en disharmonie avec l'habitat traditionnel mais le charme du hameau des Ecot, petite citadelle isolée, jusqu'ici imprenable, va forcément être fortement amoindri par les constructions nouvelles, même si elles ne sont pas à proximité immédiate ;
- Enfin les impacts dus au bruit et trafic.

**La compensation** de la consommation de terres agricoles pour construire le hameau du Vallonnet et la piste de liaison est jugée insuffisante en quantité et en qualité.

**Les risques naturels** sont légitimement assez détaillés mais n'ont pas pris en compte des hypothèses extrêmes ni ne tiennent compte du changement climatique.

**En conclusion générale :**

Nous émettons un **avis défavorable** à ce projet UTN de création du hameau de Vallonnet et **du projet de liaison avec Val d'Isère qui lui est implicitement complètement attaché.**

Ce projet est conçu et raisonné dans un **contexte isolé et non tourné vers la Maurienne** qui est pourtant la vallée de rattachement, qui cherche actuellement à définir son SCOT et donc la cohérence de ses activités de ses projets et de ses aménagements en particulier dans le domaine du tourisme.

**Ce projet n'est pas justifié** en ce sens qu'il n'est imaginé que comme une solution palliative à une baisse inéluctable de la fréquentation de la station et du manque de ressources financières que connaît la commune de Bonneval.

**Il n'est pas «LA» solution aux besoins financiers** de la commune et peut être même contraire aux intérêts des

habitants déjà partie prenante investis dans l'offre d'hébergement «chez l'habitant».

**Nous invitons M. le Préfet de Massif à ne pas accorder l' autorisation UTN et inviter Bonneval à rechercher une solidarité et synergie avec les autres communes voisines. Seule et isolément Bonneval ne pourra trouver de solution pour la gestion de son domaine skiable.**

**Enfin nous invitons M. le Préfet de Savoie, à faire savoir définitivement, qu'une liaison avec Val d'Isère ne sera jamais ni un cas «de force majeure, ni d' un «intérêt général «tels, qui feraient qu'une autorisation dérogatoire au règlement du PNV serait accordée. Le projet de liaison entre Bonneval et Val d' Isère doit demeurer interdit.**

**+ Avis complet Bonneval sur Arc**